

Occupational Therapy Canada : Adopter une vision commune pour répondre aux besoins occupationnels des Canadiens

Andrew R. Freeman et Susan G. Rappolt

Au Canada, nous avons la chance d'avoir quatre organismes qui oeuvrent en vue d'atteindre les objectifs de la profession d'ergothérapeute, dans l'intérêt du public : l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE), l'Association canadienne des programmes universitaires en ergothérapie (ACPUE), l'Association canadienne des organismes de réglementation en ergothérapie (ACORE) et la Fondation canadienne d'ergothérapie (FCE). De plus, l'Occupational Therapy Professional Alliance of Canada (PAC), récemment rebaptisée l'Alliance of Canadian Occupational Therapy Professional Associations (ACOTPA), est une alliance informelle formée d'associations professionnelles provinciales et territoriales, qui représente un secteur important de la profession. Dans les dernières années, devant les défis considérables auxquels la profession est confrontée, ces organismes ont reconnu qu'il était important d'avoir une voix collective afin de faire progresser efficacement ces objectifs. Le but de cet article est de présenter Occupational Therapy Canada (OTC), la nouvelle collaboration professionnelle nationale établie en juin 2012. Nous expliquerons l'origine de l'OTC de même que son but, qui est de coordonner les rôles et les initiatives des différents organismes professionnels, dans l'intérêt commun de soutenir et de faire avancer la pratique, les services, la recherche et l'enseignement en ergothérapie.

Période précédant la création de Occupational Therapy Canada

Les organismes professionnels en ergothérapie collaboraient déjà depuis plusieurs années, de manière de plus en plus officielle. Toutefois, la culmination de ces efforts en 2012 représente un nouvel engagement visant à élaborer une vision commune, à coordonner les missions des organismes et à intégrer les différentes ressources intellectuelles des membres. Bien que le nom précis et le mandat de notre collaboration professionnelle nationale aient évolué, un bref examen des dossiers met en lumière des éléments communs qui ont influencé la formulation de cet engagement.

Tout en reconnaissant l'ensemble des initiatives en collaboration spécifiques entreprises antérieurement, il faut noter que l'Occupational Therapy Professional Council (OTPC) s'est réuni officiellement pour la première fois en octobre 2006, en invitant un représentant de chacun des organismes suivants : l'ACE, l'ACPUE et l'ACORE. Le but de la rencontre est inscrit comme suit dans le procès-verbal :

Le but de la rencontre était de constituer un forum en vue de discuter et de travailler en collaboration avec des organismes de réglementation, des éducateurs et l'ACE, sur des questions d'intérêt mutuel. Les membres ont constaté qu'il n'y avait aucun mécanisme de soutien pour favoriser les discussions continues entre les trois organismes. Par le passé, les initiatives conjointes

étaient centrées sur des initiatives spécifiques entre l'ACE et chacun des organismes, de manière isolée.

Pendant cette même rencontre, les trois organismes ont décidé d'inviter la FCE à participer et à se joindre à l'OTPC.

Lors de la réunion suivante de l'OTPC en janvier 2007, le nom du forum a été changé pour celui de l'Occupational Therapy Council of Canada (OTCC). Le mandat de l'OTCC était de « promouvoir l'échange d'information de même que la coordination des actions et de la planification liées à des questions d'intérêt mutuel afin de favoriser le développement de la profession d'ergothérapeute ». L'OTCC était composé du président ou d'un délégué de chacun des organismes suivants : l'ACORE, l'ACPUE, l'ACE et la FCE, de même que de « représentants d'autres organismes canadiens en ergothérapie qui pouvaient être invités à devenir membres de l'OTCC, avec l'accord de tous les organismes membres ».

Entre cette rencontre initiale de l'OTCC et la formation de l'OTC en juin 2012, 15 rencontres ont eu lieu. Les procès-verbaux de ces rencontres indiquent que l'un des objectifs de l'OTCC était de faciliter les échanges d'information sur les projets respectifs de chaque organisme. De plus, des efforts ont été déployés pour améliorer la coordination des projets, par exemple, la tenue du forum annuel de l'OTCC.

Ce qui ressort de ces procès-verbaux, c'est la plus grande clarté des initiatives conjointes, au fil du temps. Par exemple, pendant la réunion de novembre 2008, une période de discussion a été consacrée aux « activités inter-organisationnelles », notamment, l'évaluation fondée sur les compétences (ACORE et ACE) et une évaluation de l'Examen national d'attestation en ergothérapie (ACORE et ACE). À d'autres occasions, des efforts ont été faits pour arriver à une entente inter-organisationnelle sur certaines prises de position. La force d'impulsion a graduellement été orientée vers une collaboration plus concrète dans l'ensemble de la profession. Lors de la rencontre de décembre 2008, la discussion a porté sur l'élaboration d'une stratégie nationale en ergothérapie :

Avant novembre 2008, l'ACE avait élaboré une analyse environnementale. L'ACE a ensuite proposé cette stratégie nationale aux membres de l'OTCC afin de recueillir leurs commentaires et réactions et de voir si leurs organismes respectifs seraient intéressés à collaborer à cette initiative. Tous les participants ont reconnu qu'il serait avantageux pour chaque organisme d'avoir une vision commune.

Lors de la rencontre de 2010, les membres ont commencé à formuler une vision beaucoup plus concrète en matière de collaboration :

... il est devenu évident que les membres de ce conseil doivent travailler en collaboration en mettant à contribution leurs forces collectives. Le conseil peut débattre des différentes façons d'aborder et de comprendre les enjeux qui influencent les différents organismes. Le conseil doit connaître ces enjeux et adopter une approche similaire pour les aborder. Le conseil doit faire beaucoup plus qu'échanger de l'information... il doit faire du bon travail en partageant de l'information, mais il ne le fait pas toujours selon ses pleines capacités.

De bonnes idées ont fait leur chemin pendant cette réunion. Lors de la réunion de 2011, les membres ont décidé que « l'élaboration d'une vision commune pour l'ergothérapie au Canada serait le sujet du forum de 2012 ».

Ainsi, lors du forum de l'OTCC tenu à Québec en 2012, la vision d'une nouvelle collaboration nationale au sein de notre profession au Canada, nommée Occupational Therapy Canada (OTC), a été formulée. Parmi d'autres éléments, une plus grande clarté a été exprimée en ce qui concerne le besoin de réagir aux forces externes qui s'exercent sur la profession.

Certains croient que l'orientation actuelle de l'OTCC n'est pas stratégique et sont préoccupés par des enjeux négatifs possibles qui se pointent à l'horizon et qui sont hors du contrôle de la profession. Des analyses indiquent que les soins de santé ne sont pas durables dans leur forme actuelle. Le système de santé est *darwinien* – c'est-à-dire qu'il repose sur la loi du plus fort. Bien que la réadaptation devrait être un élément clé au sein des systèmes de santé ... l'ergothérapie est toujours sous-évaluée. Les organismes en ergothérapie ont une vision étroite de la profession selon laquelle la perspective globale est essentielle. Bien que chaque organisme sache ce qu'il aimerait accomplir, il est primordial d'avoir une vision nationale pour concerter les efforts de tous les groupes afin qu'ils travaillent ensemble au profit de la profession (OTCC, 2012, p. 1).

Le mandat de l'OTC a ensuite été approuvé par les organismes membres, au cours de l'année 2013. Les membres de l'OTC sont toujours l'ACORE, l'ACPUE, l'ACE et la FCE, et les représentants des associations professionnelles provinciales et territoriales ont également été invités à assister à un forum annuel. Le but de l'OTC comporte les éléments suivants :

[L'OTC] représente tous les secteurs de l'ergothérapie au Canada, soient les chercheurs, les éducateurs, les organismes de réglementation et les associations professionnelles. [L'OTC] favorise l'échange d'information, de même que la coordination des actions et de la planification des priorités stratégiques déterminées à une certaine fréquence pour faciliter le développement de la profession d'ergothérapeute (ACE, n.d., para. 1).

De façon plus spécifique, l'OTC : « 1. Identifie les domaines clés et les nouvelles tendances; 2. Détermine les mesures collaboratives qui doivent être prise en priorité; 3. Établit des mesures conviviales et facilitantes; 4. Favorise la communication efficace au sein et à l'extérieur de la profession; [et] 5. Parraine un forum annuel en vue de faire progresser les travaux relatifs aux priorités établies » (ACE, n.d., para. 2).

Collectivement, les chefs de file des organismes canadiens en ergothérapie ont ciblé le besoin de collaborer de manière proactive et stratégique afin de faire avancer les travaux de la profession au sein d'un contexte contemporain souvent difficile. Comme les participants au Forum 2013 de l'OTC l'ont dit,

« Le consensus est essentiel en ce qui concerne les principaux facteurs environnementaux influant sur les perspectives des ergothérapeutes face aux interventions en matière de besoins occupationnels et à l'obtention de résultats de santé et sociaux. Les organismes en ergothérapie doivent aussi s'entendre sur les priorités cliniques et sociales les plus importantes pour les services d'ergothérapie et la recherche en ergothérapie. » (Freeman et al., 2014, p. 26).

Dans le même ordre d'idées, le Forum 2014 de l'OTC, (Rappolt et al., 2015) comprenait une analyse environnementale des besoins de la population et des tendances de la main-d'œuvre en ergothérapie, basée notamment, sur *L'Enquête canadienne sur l'incapacité* (Statistique Canada, 2012) et sur les données sur la main-d'œuvre en ergothérapie compilées par l'Institut canadien d'information sur la santé en 2012 (Institut canadien d'information sur la santé, 2013)

Il est étonnant d'observer des éléments communs entre ces différentes discussions, alors que les chefs de file de la profession ont travaillé en vue de formuler une vision collective, par exemple, en ce qui a trait à l'importance de démontrer l'efficacité et la rentabilité économique des services d'ergothérapie. Pendant le Forum 2012 de l'OTCC, le remue-méninges effectué par les participants a permis l'atteinte d'un consensus au sujet des quatre besoins prioritaires pour la profession : (1) preuve de l'efficacité et de la rentabilité économique de l'ergothérapie au Canada; (2) stratégies de représentation nationales en vue de promouvoir l'ergothérapie (p. ex., sensibilisation nationale); (3) stratégie en matière de ressources humaines (capacité, maintien en poste, leadership, diversité, planification de la succession, mentorat, bénévolat, engagement professionnel et participation professionnelle); et (4) stratégie intégrée sur la portée de la pratique.

Pendant le Forum 2013 de l'OTC (Freeman et al., 2014), les participants ont ciblé les quatre défis continus suivants face à l'avenir de l'ensemble de la profession :

1. Les organismes en ergothérapie doivent préciser leurs façons de concevoir les pratiques du généraliste et du spécialiste, de même que la pratique avancée.
2. L'ensemble de la profession d'ergothérapeute doit exercer un contrôle sur la façon dont la profession est reconnue et définie.
3. Les programmes menant à l'entrée en exercice de la profession doivent-ils continuer de se concentrer uniquement sur la formation de généraliste (compétences de base) ou commencer à ajouter des volets éducatifs de spécialisation? Dans quelle mesure cette question reflète-t-elle les réalités des pratiques en région rurale par opposition aux pratiques en région urbaine?
4. Qui supporterait les coûts liés à la réglementation de la spécialisation si ce genre de pratique devait être réglementé dans l'avenir?

Pendant le Forum 2014 de l'OTC (Rappolt et al., 2015), les participants ont proposé une vision commune pour la profession d'ergothérapeute au Canada : *L'ergothérapie fondée sur les faits est*

À propos des auteurs

Andrew Freeman, PhD, erg., est professeur agrégé au Programme d'ergothérapie de l'Université Laval. **Susan Rappolt, PhD, Erg. Aut. (Ont.)**, est professeure agrégée et présidente du Department of Occupational Science and Occupational Therapy à l'University of Toronto. Pour en savoir davantage, prière de communiquer avec Andrew Freeman à : Andrew.Freeman@rea.ulaval.ca.